

Bordereau de signature

DEL2020_07_09_Report de la création du RAMi

Signataire	Date	Annotation
Sébastien DUARTE, ADMINISTRATION GENERALE YVETOT NORMANDIE	13/07/2020	Action : Visa
Jannick LEFEVRE par délégation de "Directeur Général Adjoint YVETOT NORMANDIE", Directrice Générale des Services YVETOT NORMANDIE	22/07/2020	Action : Visa
Jannick LEFEVRE, Directrice Générale des Services YVETOT NORMANDIE	22/07/2020	Action : Visa
Gerard CHARASSIER, Président YVETOT NORMANDIE	24/07/2020	Action : Signature  Certificat au nom de <u>GERARD CHARASSIER</u> (CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE) , émis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 31 déc. 2019 à 09:36 au 29 juil. 2020 à 10:36.
ADMINISTRATION GENERALE YVETOT NORMANDIE		Action : Fin de circuit

Dossier de type : YN COURRIERS // YN_DGA_DGS_PRESIDENT

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

Délibération n° **DEL2020_07_09**

**Intitulé : Report de la création du Relais d'Assistants Maternels
intercommunal**

Institution
Intercommunalité

*

L'an deux mille vingt, le 09 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni dans la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 04 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 04 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 41 Représentés : 5

Liste des présents : Monsieur Didier TERRIER, Mme Stéphanie ETIENNE, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Éric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Éric RENÉE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Rémy PATIN, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BOS, M. Émile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, Mme Hélène SOULIER, M. Christophe ADE, M. Florian LEMAIRE, Mme Yvette DUBOC, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LEPERF, Mme Charlotte MASSET, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BÉNARD

Liste des absents : -

Absents représentés : Mme Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Mme Odile DECHAMPS, Mme Loréna TUNA donne pouvoir à Mme Virginie BLANDIN, Mme Denise HEUDRON donne pouvoir à Mme Virginie BLANDIN, M. Thierry SOUD SET à partir de l'élection du 4ème Vice-Président, M. Ré

Gérard CHARASSIER
Signé par : Gérard CHARASSIER
Date : 24/07/2020
Qualité : Président, YVETOT
NORMANDIE

4me Charlotte MASSET par M. Alain LOPEZ

Agent(s) présent(s) :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE

La séance est ouverte à 19H14

Madame Herléane SOULLIER est nommée secrétaire de séance

*

M. Gérard CHARASSIER, Président présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 13 février 2020, le conseil communautaire a décidé de créer, à compter du 1^{er} septembre 2020, un Relais d'Assistants Maternels intercommunal (RAMi).

Du fait de la crise sanitaire, le travail lié à l'intégration des agents (constitution des dossiers, réunions des comités techniques) et des biens (détermination du montant des charges transférées) n'a pu avancer comme prévu. Ainsi, la création du RAMi ne pourra avoir lieu qu'au 1^{er} novembre 2020.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,

Article 1^{er} – De reporter au 1^{er} novembre 2020 la création du Relais d'Assistants Maternels intercommunal prévu à la délibération n° DEL2020-02-03 du 13 février 2020.

Article 2 – De modifier la charte stratégique d'Yvetot Normandie en conséquence.

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et tout document avec la CAF relatif au relais d'assistants maternels.

Article 4 – De notifier la présente délibération à la ville d'Yvetot ainsi qu'au CCAS de la ville d'Yvetot.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : 44 votes pour
2 votes contre

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER